

**RAPPORT N° 94/3-08**  
**au Conseil Municipal**

**OBJET**

**AUTORISATION DE LANCER UN APPEL D'OFFRES OUVERT  
POUR L'ACQUISITION D'UN LOGICIEL ET DE MATERIELS  
POUR L'INFORMATISATION DE L'ETAT CIVIL**

Dans le cadre des orientations générales de la Municipalité et afin d'offrir aux usagers de meilleurs services, il convient de mettre en place un outil informatique performant concernant la gestion de l'Etat Civil à l'Hôtel de Ville et à la Mairie Annexe de Sainte-Clotilde.

Pour ce faire, et afin de permettre la mise à niveau du système actuel, il s'avère nécessaire de lancer un appel d'offres pour l'acquisition d'un logiciel et de nouveaux matériels.

Je vous demande en conséquence :

1\*) d'adopter les conditions de passation et la procédure de dévolution du marché, comme suit :

- \* passation après lancement d'un appel d'offres ouvert (Articles 295 et suivants du Code des Marchés Publics),
- \* marché à lot unique,
- \* durée et montant prévisionnel du marché :

année civile 1994,  
dans la limite d'une enveloppe prévisionnelle de 500 000 F,  
crédits inscrits au Chapitre 900 / Article 214 du Budget Primitif 1994,

- \* marché à prix unitaire pour l'acquisition du logiciel et des matériels,
- \* marché à prix forfaitaire pour la maintenance du logiciel ;

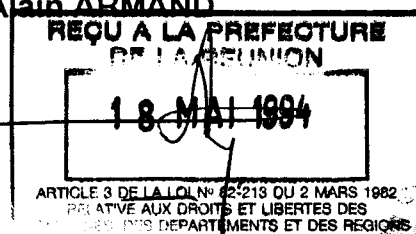
2\*) d'approuver le Dossier de Consultation des Entreprises et les pièces du marché ;

3\*) de m'autoriser à engager la consultation ouverte, à passer un (ou plusieurs) marché(s) à bons de commande avec le (ou les) fournisseur(s) retenu(s) par la Commission chargée de l'ouverture des plis ou, en cas de résultat infructueux, à traiter par marché(s) négocié(s) ;

4\*) de m'autoriser à signer le (les) marché(s).

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

**Pour le Maire absent**  
**Le 1er Adjoint**  
**Alain ARMAND**



DELIBERATION N° 94/3-08  
du Conseil Municipal  
en séance du samedi 7 mai 1994

OBJET

**AUTORISATION DE LANCER UN APPEL D'OFFRES OUVERT  
POUR L'ACQUISITION D'UN LOGICIEL ET DE MATERIELS  
POUR L'INFORMATISATION DE L'ETAT CIVIL**

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée ;

Sur le RAPPORT N° 94/3-08 du Maire ;

Vu le rapport de Gilbert GERARD, 4ème Adjoint, présenté au nom des Commissions Travaux et Appels d'Offres, Entreprise Municipale et Finances ;

Sur l'avis favorable desdites Commissions ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE  
A L'UNANIMITE**

**ARTICLE 1**

Approuve les conditions de passation et la procédure de dévolution du marché d'acquisition du logiciel et de matériels pour l'informatisation de l'Etat Civil à l'Hôtel de Ville et à la Mairie Annexe de Sainte-Clotilde.

**ARTICLE 2**

Approuve le Dossier de Consultation des Entreprises et les pièces du marché.

**ARTICLE 3**

Autorise le Maire à engager la consultation et à passer le (les) marché(s) avec le (les) candidat(s) retenu(s) par la Commission chargée de l'ouverture des plis ou, en cas de résultat infructueux, à traiter par marché(s) négocié(s).

**ARTICLE 4**

Autorise le Maire à signer le (les) marché(s).

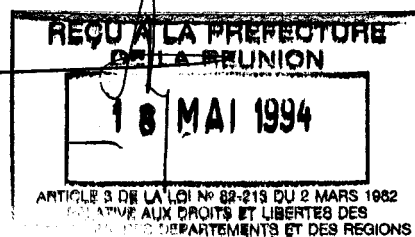
Pour extrait certifié conforme,

Fait à Saint-Denis, le 11 MAI 1994

Pour le Maire absent

Le 1er Adjoint

Alain ARMAND



# NOTE DE SYNTHÈSE

## APPEL D'OFFRES OUVERT POUR L'ACQUISITION D'UN LOGICIEL ET DE MATÉRIELS POUR L'INFORMATISATION DE L'ÉTAT CIVIL

### I OBJET

Fourniture et installation d'un logiciel de gestion de l'Etat Civil et de son environnement matériel à la Ville de Saint-Denis, ainsi que les prestations de formation et d'assistance technique indispensables à la bonne mise en oeuvre du projet.

### II MOTIFS CONDUISANT A LA PRESENTE DEMARCHE

Dans le cadre des orientations générales de la Municipalité, et afin d'offrir aux usagers de meilleurs services, il est nécessaire de mettre en place un outil performant pour la gestion de l'Etat Civil à l'Hôtel de Ville et à la Mairie Annexe de Sainte-Clotilde.

Le niveau actuel de l'informatisation n'est plus compatible avec les missions de la Mairie. C'est pour cette raison que la Mairie voudrait se doter d'un système informatique cohérent et convivial au service du public.

Cette informatisation passe par l'acquisition d'un logiciel et de nouveaux matériels permettant, dans les années futures, une extension progressive en capacité et en fonctionnalités.

Il est à souligner que la Municipalité au-delà de la simple fourniture du matériel et des différents logiciels, recherche par cette consultation un véritable partenaire qui saura coopérer par un travail en équipe mixte.

### III CALENDRIER

- Installation du matériel et du logiciel prévue jusqu'à fin septembre 1994.
- Formation des Techniciens courant octobre 1994.
- Formation des utilisateurs courant novembre 1994.
- Derniers essais et mises au point courant décembre 1994.
- Mise en phase opérationnelle au début janvier 1995.